Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Procès-verbal 2023-01

Le 16 janvier 2023, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 14h sous la présidence de M. André TRICOT.

Excusés : Camille Dappoigny (Rectorat), Hélène Couthon (UBO), Gurvan Le Guennec (INSPÉ), Gilles Pintes (UBS), Olivia Paul (INSPÉ).
Présents : André Tricot (Université de Montpellier), Céline Piquée (R2), Marc Gimonet (Canopé), Gwénaëlle Hergott (INSPÉ), Rozenn Nédélec (INSPÉ), David Corre (INSPÉ, visio), Gaïd Le Maner (R2, visio), Olivier Thillais (INSPE, Visio), Loïc Pulido (CRRE, Visio), Chirstian Lorinquer (INSPÉ), Nathalie Bonneton-Botté (INSPÉ), Nicolas Tocquer (INSPÉ).
Absents : Tristan Montier (UBO), Raphaël Roth (INSEAC), Carole Nocera-Picant (R1), Julien Sebag (R1)

M. Tricot ouvre la séance et organise un tour de table.

Informations générales

AMI Forme scolaire

Nathalie Bonneton-Botté informe les membres du comité du fait que monsieur le Recteur Emmanuel Ethis a déposé une réponse à l'AMI Innover dans la forme scolaire « Plaisir d'apprendre ensemble ». L'INSPÉ, Canopé et différents acteurs de l'académie (notamment la cellule de modernisation et la cellule innovation recherche CARDIE) ont coopéré à la conception et à la rédaction du dossier. La réponse est attendue pour la mi-mars. Administrativement, le dossier a été accepté et les conditions de financement ont été respectées. Afin de permettre à l'ensemble de la communauté de s'emparer de cette thématique, le séminaire académique de printemps de l'INSPÉ aura pour objet « Le plaisir d'apprendre ensemble » en croisant différentes approches théoriques : sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, aménagement de l'espace. Nathalie Bonneton-Botté propose que Canopé et les acteurs de l'académie impliqués dans ce projet soient invités au séminaire académique.

Dans ce projet « plaisir d'apprendre ensemble », plusieurs actions impliquant l'INSPÉ ont été programmées et, notamment, plusieurs actions de recherche fondées sur les ingénieries coopératives. Les ingénieries sont des dispositifs de recherches coopératives entre praticiens (enseignants, cadres de l'éducation nationale…) et chercheurs. Si ces dispositifs ont déjà fait leur preuve, l'Education Nationale a rarement les moyens d'impliquer les professeurs dans ce type de dispositif (temps de travail, déplacement). Par ailleurs, les ingénieries n'ont que très peu évalué la dimension de plaisir des acteurs ou le sentiment d'efficacité des professeurs et chercheurs impliqués dans ces dispositifs. Ce sera l'un des objectifs, important, notamment au regard de la baisse du nombre d'inscrits aux concours de recrutement. Il s'agira aussi de poursuivre notre effort pour créer du lien entre recherche et pratique sur le territoire breton.

Le projet de l'AMI envisage aussi l'ouverture d'un Diplôme Universitaire (DU) à l'INSPÉ « Aménagement des espaces éducatifs » sous la responsabilité de Magali Hardouin, MCF – HDR au laboratoire ESO.
Nicolas Tocquer présente les objectifs de ce DU ; soutenir les transformations dans la forme scolaire, penser et aménager des environnements d'enseignement/apprentissage stimulants.
Il s'agira d'amener différents acteurs de la société à interroger et faire évoluer la forme scolaire dans son cadre architectural qu'il s'agisse de réhabilitation, de construction ou d'aménagement.
Le DU a pour ambition de proposer une formation permettant à des professeurs en exercice, à des cadres éducatifs, à des responsables associatifs ou à des élus locaux de développer une pensée critique relative aux problématiques propres aux environnements d'enseignement/apprentissage et de concevoir et tester un environnement stimulant permettant d'améliorer les apprentissages, développer le bien-être et renforcer l'inclusion.

Rozenn Nédélec, en charge de la formation continue, précise quelques éléments de mise en œuvre :
ce DU représentera une centaine d'heures de formation et pourrait être inscrit au Plan Académique de Formation (PAF) (premier et second degré). Il est important d'élargir le recrutement à d'autres publics que l'EN pour favoriser les collaborations entre différentes institutions et professionnels.
Le Compte Personnel de Formation (CPF) pourrait être mobilisé pour le financement. La prise en charge pourrait être favorisée par la feuille de route RH du MEN dans le cadre de la formation tout au long de la vie et l'ambition de certification et diplomation tout au long de la carrière.
L'ouverture du DU sera programmée, quelle que soit l'issue de l'AMI.

Le 06 mars 2023 sera publié le résultat de la présélection des dossiers et l'audition se tiendra dans les locaux de la banque des territoires aura lieu du 21 au 23 mars.

Intégration du réseau E-adapt

Nathalie Bonneton-Botté présente le projet E-adapt. E-adapt est un réseau d'experts de l'apprentissage et de l'enseignement adaptatif qui vise à identifier les pratiques d'enseignement qui permettent d'aider tous les élèves à atteindre leur plein potentiel de la même manière. L'inspé de Bretagne représente la France dans ce projet. Nous nous sommes inscrits dans 2 axes de réflexion : les recherches collaboratives et les nouvelles technologies pour l'apprentissage adaptatif. Un colloque est prévu au printemps à Heidelberg en Allemagne. Nous avons associé ce réseau à un appel à projet interdisciplinaire de la MSHB « inclusion et coopération » (co-responsables : Carole Le Henaff et Nathalie Bonneton-Botté) en proposant à l'une des membres du projet E-adapt (Lisa-Maria Muller, responsable de l'axe recherches coopératives) de devenir membre du groupe interdisciplinaire si le projet MSHB est accepté. Nathalie Bonneton-Botté profite aussi de cette information pour annoncer l'organisation d'une journée scientifique sur l'inclusion le 13 février de 10h à 16h à l'INSPÉ co-organisée par le séminaire action et la direction. Les formateurs et les partenaires académiques sont invités à cette journée. Nathalie Bonneton-Botté remercie Carole Le Henaff pour cette initiative.

Nouveau Site WEB

Un site WEB rénové sera ouvert le 18 janvier 2023 : la valorisation de la recherche est à l'honneur avec une lettre DIRE (en charge Sylvie Le Coguen) désormais en accès au grand public, la liste des publications des chercheurs sur l'année en cours, des podcasts et des vidéos sur ce que dit la recherche, les actualités scientifiques à venir, une rubrique dédiée à la valorisation des travaux des étudiants (DUMAS, prix, articles publiés aves les étudiants, interview d'étudiants ou de fonctionnaires stagiaires engagés dans des recherches coopératives…). Nathalie Bonneton-Botté remercie l'ensemble des collègues et des services impliqués dans ce projet.
Nicolas Tocquer précise que le site actuel manque de lisibilité car il remplit plusieurs fonctions dont certaines relèvent de la gestion interne. Le site doit d'abord permettre une communication externe.

Le directeur remercie à nouveau tous les collègues qui se sont investis dans ce projet d'envergure qui s'est déroulé sur 18 mois.

Partenariat France-Québec

Nathalie Bonneton-Botté informe le comité de l'avancée du partenariat avec l'université de Chicoutimi :

- Création d'un séminaire France-Québec : un échange de pratiques sur les recherches coopératives organisé avec le CRRE de l'Université de Chicoutimi au Québec. L'ensemble des formateurs ont été invités à y participer. (dates 15 mars et 3 mai en visio de 17h à 18h30)

- Loic Pulido, Président du consortium régional de recherche en éducation de l'Université de Chicoutimi au Québec a accepté d'être membre du groupe interdisciplinaire dans la perspective d'un financement MSHB « Inclusion et Coopération ». Cette participation lui permettra de mettre l'INSPÉ de Bretagne en relation avec des chercheurs du CRRE intéressés à la question des pratiques inclusives.

Mise en œuvre de la charte DUMAS

Nathalie Bonneton-Botté rappelle que DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) est un portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiants à partir de bac+4 (à l'exception des thèses de doctorat qui doivent être déposées sur le portail Tel), validés par un jury, dans toutes les disciplines.
L'INSPÉ de Bretagne avait fait le choix jusqu'à présent de ne pas déposer de mémoires d'étudiants MEEF dans DUMAS car ils étaient réalisés en une petite année et ne pouvaient être de même qualité qu'un mémoire d'un autre master. Le passage à un mémoire en 18 mois nous permet d'envisager une diffusion sur DUMAS. Une charte a été élaborée avec l'aide de l'UBO sous la responsabilité de notre collègue Sylvie Le Coguen. Cette charte sera proposée au vote au conseil d'institut du 03 février. Les critères de choix des mémoires pour dépôt dans DUMAS ont été élaborés par le collectif du Bureau recherche INSPÉ (note minimale de 16/20, respecter le RGPD, autorisation des auteurs, jury composé d'au moins un enseignant chercheur, d'un ATER ou d'un formateur ou formatrice titulaire d'une thèse ou inscrit en thèse).

Délibérations : Evaluation des formations

Gwénaëlle Hergott, directrice adjointe en charge de la formation initiale, présente la synthèse des conseils de perfectionnement.
Installés l'année universitaire précédente, à l'issue d'un large travail de consultation, les conseils de perfectionnement ont émis des pistes de réflexion et d'actions dans l'accompagnement du déploiement de la nouvelle maquette.

Pour leur deuxième année de fonctionnement et au regard du contexte, ~~les choix~~ les axes de travail suivants ont été retenus : :
→ S'appuyer sur les préconisations (annexées à la délibération du 13 juin 2022 du COSP) afin de réaliser un état des lieux relatifs à la nouvelle maquette
→ Déployer une démarche qualité : comment s'engager dans une démarche d'évaluation en s'appuyant sur le cadre HCERES

Un premier point à mettre en évidence :
- Dans le cadre des conditions de mise en stage, il a été relevé l'importance du lien entre le partenaire d'accueil (Rectorat, école et établissement) et l'INSPÉ (formateurs). Les tuteurs terrains ou les

établissements scolaires n'ont pas encore pris la mesure des différentes catégories de stagiaires à accueillir.

- **Préconisations transversales aux différents conseils**
  1. Culture commune et défis du métier (CCDM)
     - Renforcer le lien entre CCDM et les autres UE pour mettre en sens les différents enseignements.
     - Poursuivre le travail engagé de lisibilité des enseignements dispensés dans le cadre de CCDM : mise en cohérence, explicitation des objectifs et des attendus lors des formations.
  2. L'engagement dans une démarche qualité
     - Identifier les indicateurs pertinents d'appréciation de la qualité de la formation (cf. Document d'appui HCERES)
     - Construire un tableau de bord d'aide au pilotage de la formation

- **Préconisations identifiées pour la mention Premier degré**
  - Développer la pratique accompagnée : la pratique accompagnée est repérée comme un levier fort d'accompagnement des étudiants. La demande est portée de maintenir et renforcer son déploiement, afin de répondre à leurs besoins en renforçant l'articulation terrain/INSPÉ (PEMF, formateurs INSPÉ)
  - Renforcer l'engagement des PEMF dans la formation : le renforcement de la lisibilité du calendrier de l'année peut en être un levier.
  - Réintroduire le module gestes et voix dans CCDM. Au-delà de ce module, le conseil de perfectionnement est favorable au regroupement d'enseignements autour de la question de l'animation de la classe (construire son autorité, entrer en communication) dont gestes et voix pourrait être l'un des éléments.

Christian Lorinquer pointe effectivement parfois le manque de lisibilité des disponibilités des PEMF à l'année mais souligne aussi l'hétérogénéité de gestion entre les DSDEN sur les moyens alloués. Il se demande s'il ne devrait pas y avoir une interrogation des mises en œuvre au niveau du territoire car c'est un maillon important et professionnel de la formation. Il soulève aussi la question du sentiment d'appartenance des PEMF à l'INSPÉ et se questionne sur ce que l'INSPÉ pourrait mettre en place pour faciliter ce sentiment. Il évoque par exemple des temps de formation spécifiques dédiés aux PEMF.
Nathalie Bonneton-Botté se demande ce qui justifierait une formation spéciale pour les PEMF.
Christian Lorinquer précise qu'il n'est pas question d'en faire une exclusivité car il existe par exemple un autre public avec les mêmes problématiques (formateurs académiques) qui interviennent en formation à l'INSPÉ.
Gwenaëlle Hergott réaffirme que le manque lisibilité du calendrier est un obstacle à un engagement mais qu'il existe aussi des contraintes liées aux sites de formation et à leur taille, avec des PEMF plus présents suivant les sites.
Rozenn Nédélec observe que l'analyse de l'offre de formation de formateurs de l'INSPÉ montre que les PEMF sont les plus représentés, ils sont impliqués et se forment donc régulièrement à l'INSPÉ.

- **Préconisations identifiées pour la mention Second degré**
  - Renforcer la concertation entre l'INSPÉ et les UFR
  - Mettre en place une interopérabilité des outils (emplois du temps) entre l'INSPÉ, l'employeur et l'université
  - Engager l'INSPÉ dans l'accompagnement des AED en préprofessionnalisation dès la L3 en proposant aux universités partenaires des interventions de formateurs INSPÉ dans les formations.

Céline Piquée demande si les services informatiques pourraient se concerter pour élaborer un outil et suppose qu'il doit être possible de trouver des solutions pour croiser les agendas INSPÉ, académie, universités.
Nicolas Tocquer répond que ce n'est actuellement pas le cas mais que c'est précisément le rôle du COSP de mandater la direction pour que cette concertation se mette en place.

- **Préconisations dans le cadre de la mention Encadrement éducatif**
    - Renforcer les liens entre l'INSPÉ et les établissements scolaires, pour préparer au mieux les mises en situations professionnelles des étudiants CPE
    - Etablir un cadre partagé entre l'université et l'INSPÉ de façon à assurer aux étudiants la continuité des travaux de recherche engagés en M1 au cours de l'année de M2.

André Tricot remercie Gwenaelle Hergott pour cette présentation. Les préconisations sont claires. Il se demande cependant si toutes ces préconisations sont réalisables considérant l'hétérogénéité des contextes, comment s'en emparer ?

Nicolas Tocquer apporte des éléments de contextualisation concernant le premier degré

- L'instauration du module geste et voix doit être possible.
- Concernant les PEMF : Il est possible de prendre l'attache des DASEN et A-DASEN mais l'homogénéisation restera difficile. A Quimper, ils font vraiment partie du service, à Rennes, aucun PEMF ne fait intégralement son service. Sur le site de Rennes, l'équipe pédagogique pourrait travailler sur une meilleure intégration des collègues PEMF.
- Sur la pratique accompagnée : en 2021-2022, la pratique accompagnée n'était pas proposée aux étudiants contractuels et les stagiaires. Elle a été réintroduite cette année. Les contractuels ont mieux démarré cette année que l'an dernier. Il est d'abord important de stabiliser ce qui a été mis en place et d'harmoniser.

Pour Olivier Thillais, les deux points précédents sont liés (PEMF et pratique accompagnée). En effet, les heures de pratique accompagnée ne sont pas prises en charge de la même manière selon les départements, au regard notamment des moyens en PEMF. Il y a négociation dans chaque département pour chaque rentrée entre l'INSPÉ et les DSDEN.
David Corre confirme en effet l'intérêt du maintien de la pratique accompagnée, dont il s'agit d'harmoniser la mise en œuvre entre les différents maitres de stage (terrain/INSPÉ). Olivier Thillais pointe que cette mise en œuvre est liée aux contraintes de fonctionnement de chacun des départements.

Céline Piquée : si on retient que l'idée est d'augmenter le temps de pratique accompagnée, en contrepartie de quelle renonciation ? Sur le principe, le COSP peut être d'accord mais avec quel moyen ?
Christian Lorinquer répond que le temps de pratique accompagnée n'est pas pris sur la maquette.

En conclusion le président André Tricot précise que les préconisations peuvent être adoptées par principe mais qu'elles doivent être contextualisées (type de site, département concerné…) et qu'elles ne sauraient être toutes mises en œuvre de la même façon. En conséquence, il recommande de mettre en place un suivi de la préconisation. Le suivi des préconisations sera donc évoqué à la séance de Juin 2023.

Nicolas Tocquer apporte des éléments de contexte aux préconisations pour le second degré.

- Renforcer l'articulation entre l'INSPÉ et les UFR, l'arrivée de Gwenaëlle Hergott permettra cette nécessaire mise en lien.
-Concernant la formation des AED : l'INSPÉ intervient à un niveau master et non en licence, nous pouvons cependant proposer aux UFR une participation de l'INSPÉ pour faciliter la connaissance de ce parcours de L3 par les formateurs.

Nicolas Tocquer apporte des précisions concernant le parcours encadrement éducatif :
- Concernant la continuité de la recherche entre le M1 et le M2. Ce qui a été dit en conseil de perfectionnement, c'est que les étudiants ne produisaient pas de mémoire mais un dossier en M1 ce qui ne correspond pas à nos engagements. Rozenn Nédélec souligne qu'un travail de recherche est bel et bien demandé en M1 mais la mise en œuvre actuelle rend difficile le réinvestissement en M2 du travail de recherche fait en M1. Pierre Périer a proposé qu'un bilan soit fait en juin sur cette année de transition.

André tricot souligne à nouveau avant le vote qu'un suivi des préconisations avec contextualisation sera attendu par le COSP lors de la séance de juin.
Les membres du COSP votent à l'unanimité pour la transmission des préconisations à la direction de l'INSPÉ et au conseil d'institut.

Plateforme recherche

Dans le cadre la politique scientifique et de recherche à l'INSPÉ de Bretagne, Nathalie Bonneton-Botté présente les avancées de la convention recherche.

1/ La requête de terrains d'expérimentations dédiée aux chercheurs est en phase de finalisation. Elle est en expérimentation auprès d'une doctorante. Le chercheur remplit un questionnaire LIMESURVEY qui est transmis par le SERRI au secrétariat des doyens. Les doyens se tournent vers les collègues concernés pour identifier les établissements, écoles, classes ou dispositifs concernés. Lorsque le terrain est identifié, une convention est signée entre les parties concernées. Lorsque la démarche sera finalisée, le LIMESURVEY sera disponible sur l'ENT et une communication sera faite à l'équipe pédagogique.

2/ Nathalie Bonneton-Botté présente la maquette de la future plateforme coopérative de recherche en éducation. Une note d'intention et un cahier des charges sont en cours de rédaction. La plateforme aura plusieurs finalités 1) en tant que praticien déclarer son intérêt pour participer à des actions de recherche et ouvrir sa classe – déclarer son intérêt pour une thématique de recherche en particulier – prendre connaissance des ressources produites et des acteurs des recherches en éducation sur le territoire – contribuer en commentant les ressources produites par les collectifs (cet aspect a été conçu pour alimenter la dialectique des pratiques fondées sur la preuve et des preuves fondées sur la pratique) 2) En tant que chercheur valoriser son travail de recherche et donner à voir ses collaborations avec les praticiens – identifier des praticiens susceptibles de collaborer – améliorer les ressources produites à partir des contributions des utilisateurs des ressources. Le COPIL envisage que l'ajout de commentaires soit modéré au moins la première année.

Le COPIL doit désormais progresser sur :

3/ La mise en place d'un conseil scientifique éditorial dont la fonction est de sélectionner les projets à mettre sur la plateforme ainsi que les ressources, de rédiger un appel à projet annuel (Académie + INSPÉ) et de sélectionner les candidats. Composition envisagée : Carole Le Henaff (correspondante IFé), Nathalie Bonneton-Botté (DA recherche), Jean Noel Blocher (SERRI), Julien Gagnebien (CARDIE), Gaël Gonidec (CIM) et Camille Dappoigny (EAFC).

La directrice adjointe en charge de la recherche précise que de nombreuses questions se posent encore. Par exemple, lors des remontées des questions des praticiens vers les chercheurs, faut-il tout

considérer au risque de provoquer des frustrations si les demandes sont trop nombreuses ou faut-il que le conseil scientifique sélectionne les requêtes des praticiens ?
Nathalie Bonneton-Botté rappelle par ailleurs que la maquette n'est pas finalisée. Il faudra développer la page réseau et créer la possibilité de partager une ressource avec des collègues par exemple.
Nathalie Bonneton-Botté invite les membres du COSP à réagir et à faire des propositions pour amender cette première maquette.

Loïc Pulido souligne l'intérêt du projet et précise qu'au Québec, le consortium part du terrain pour aller vers la recherche. On constate souvent un décalage entre la formulation des idées de départ de part et d'autre (praticiens/chercheurs), mais au final un compromis de formulation aboutit toujours et les projets restent intéressants. Une discussion est nécessaire pour élaborer un dossier qui réponde aux deux parties.

André Tricot approuve le projet et trouve que ce travail va apporter beaucoup aux deux communautés. A terme, le projet pourrait être plus ambitieux en utilisant cette plateforme pour initier des projets (pour l'instant c'est juste de la diffusion). Au niveau d'une région, une plateforme devrait servir à faire appel aux volontaires pour participer aux recherches.
Nathalie Bonneton-Botté précise que cette dimension de la plateforme est prévue mais pas encore conçue avec le partenaire académique. Il s'agira bien d'une interface de rencontre où le praticien de l'éducation pourra déclarer s'il désire ouvrir sa classe à la recherche ou s'il désire s'engager sur une recherche en particulier.
Christian Lorinquer demande si la consultation est aussi prévue pour les étudiants ? Les étudiants accèdent-ils aux ressources ? Nathalie Bonneton-Botté trouve que c'est une bonne idée car ils peuvent avoir à expérimenter des ressources. La modification sera proposée au COPIL.

A propos de la modération du forum, Céline Piquée demande si le COPIL craint le trop grand nombre des commentaires, ou si c'est la nature des commentaires qui est redoutée. Céline Piquée préconise de laisser les commentaires libres. Par exemple, les bassins travaillent en général sur une ou deux problématiques. Pour commencer, il faudrait laisser de la liberté.

Christian Lorinquer préconise de modifier les entrées : Commenter / consulter : la première page doit d'abord montrer tout ce qu'il est possible de faire à partir de cette plateforme pour que l'usager puisse ensuite réellement choisir et Céline Piquée propose que les termes contribuer, commenter, consulter soit définis dès les premières pages.

André Tricot remercie les membres du COSP et ferme la séance

Le prochain COSP aura lieu le 9 juin 2023 de 14h à 17h.

Le président du COSP